

aro

Association  
région Oron  
Jorat - Haute-Broye



## **Préavis No. 1/2008 sur les comptes 2007**

### **1. Préambule**

Le budget 2007 accepté par le Conseil Intercommunal le 29 septembre 2006 s'équilibrait avec un léger excédent de recettes de Fr. 920.-.

Les comptes 2007, acceptés par le Comité et vérifiés par M. Métraux de la fiduciaire Audict SA à Pully, présentent un déficit de Fr. 9'108.80, soit 4,35% du produit total de l'administration générale. Au bilan de l'ARO, le capital passe ainsi de Fr. 58'817.86 au 31.12.2006 à Fr. 49'709.06 au 31.12.2007.

Le capital correspond au Fonds Régional alimenté en grande partie par les participations des bénéficiaires de crédits LDER. Il faut le rappeler ici : ce capital sert à financer divers travaux, études, projets et à équilibrer le fonctionnement de l'ARO si nécessaire.

### **2. Autorités (10)**

Un montant significatif avait été porté au budget au niveau des jetons de présence du Comité directeur et des commissions. Ces travaux, liés au programme pluriannuel 2006-2007 n'ont pas été réalisés. Seules les commissions « tourisme » et « gestion des déchets » ont tenu séance. A cela s'ajoute les séances du groupe de travail LAJE qui devrait émarginer aux jetons de présence non comptabilisés ici.

### **3. Administration (11)**

Les salaires 2007 ont été adaptés au coût de la vie (+ 2%) par rapport au niveau de 2006. Le salaire annuel de M. S. Kobel a été adapté et complété d'un 13ème salaire.

Pendant 3 mois MM. Dapples et Kobel ont travaillé en duo d'où un supplément de salaire versé de l'ordre de Fr. 9'000.-. Il faut tenir compte ici d'un montant de Fr. 6'666.70 encaissé au titre d'allocation d'initiation au travail (AIT) versé par la Caisse cantonale de chômage (cpte 110.465.01)

L'avance sur salaire se retrouve au compte 110.465.01 en remboursement par somme égale de Fr. 5'700.-.

Dans sa séance du 28 février 2007, le Comité directeur a décidé de prolonger le stage en emploi temporaire subventionné de Madame E. Romanens pour 2 mois salariés par l'ARO (110.301.02)

Dans le cadre de la formation suivie à l'IDHEAP par S. Kobel, le comité directeur a décidé de soutenir financièrement le module « les communes en action » à hauteur de Fr. 3'300.- (110.309.00).

Au chapitre des recettes, on peut relever les points suivants :

Au compte 110.439.00, les bonifications LDER représentent Fr. 13'500.- par la Fromagerie du Haut-Jorat et Fr. 2'460.- du Moulin agricole de Corcelles-le-Jorat. Le loyer payé par le CGPI a passé de Fr. 1'125.- à Fr. 875.- par trimestre suite à la fermeture d'un poste de travail. La participation cantonale de Fr. 54'000.- aux frais de secrétariat régional reste identique comme le montant versé par les communes qui atteint Fr. 102'000.- arrondis.

L'ARO assure différents travaux de secrétariat rémunérés auprès du Comptoir Régional (Fr. 3000.-) et de la CERO (Fr. 5'986.10). A cela s'ajoutent Fr. 2'000.- versés par l'Association Touristique de la Broye (ATB) pour les travaux de balisage de la « Broye à vélo ». Concernant l'Office du Tourisme, un effort a été entrepris auprès de différents partenaires du tourisme pour une participation, encore modeste aujourd'hui, de Fr. 3'840.-.

## **4. Travaux**

Les tonnages des ordures ménagères augmentent ainsi que les frais de transport. Les frais d'incinération à la SATOM subissent une augmentation liée à la participation des communes vaudoises au projet de 3<sup>ème</sup> four et à la prise en charge nouvelle du stockage des scories.

La récupération du verre (ramassage et transport) est pratiquement financée par la taxe anticipée de récupération (TAR)

Pour le papier-carton également, la participation financière des communes diminue. Le remboursement de Papirec Moudon est en augmentation durant ces derniers 12 mois et compense largement l'augmentation des frais de transport.

Pour la seconde année, les filières SENS, SWICO – métaux tournent en positif avec un reliquat de Fr. 3'828.70 en faveur des communes.

Pour les déchets spéciaux ménagers, la filière est toujours la même (centre de récupération à Oron-la-Ville, traitement par CRIDEC) Les suivis et les coûts de traitement sont assumés par le canton qui répercute depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 les frais sur les communes, pour nous par l'intermédiaire de l'ARO.

## **5. Sécurité sociale - Petite enfance (711)**

Le fonds qui se situait à hauteur de Fr. 50'774.92 au 31.12.06 a été utilisé pour soutenir les familles pour un total de Fr. 41'609.25. Le solde disponible au 31.12 07 est de Fr. 9'165.67.

Les postes 711.365.01 et 711.452.01 concernent l'aide apportée à la garderie Liloane.

Le Comité directeur propose au Conseil Intercommunal

1. d'accepter les comptes 2007 et le bilan tels que présentés.
2. d'accepter le rapport d'activités et de gestion du Comité directeur.

Le président :

Jean-Claude Serex

Le responsable des finances :

Gérald Wist